

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER DER & BLAISE  
PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIMITATION DU ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHEVILLON**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise,

Vu l'arrêté DH/SE/F°186/2020 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 nécessitant un complément,

Il est complété ainsi :

**A R R E T E COMPLEMENTAIRE A L'ARRETE DH/SE/F°186/2020**

**L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :**

Monsieur Christian ROUVELIN, retraité cadre de l'industrie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat délégué du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne, en remplacement de Monsieur Jean-Claude COUVIN, empêché.

**L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :**

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations et propositions du public en mairie de Chevillon :

- Le Mercredi 30 septembre 2020 de 14h30 à 16h30
- Le Samedi 17 Octobre 2020 de 9h00 à 11h00
- Le Vendredi 30 Octobre 2020 de 14h30 à 16h30
- 

Durant la durée de l'enquête précisée à l'article 5 ci-dessus, les éventuelles observations, propositions et contre-propositions pourront être :

- Soit consignées sur le registre d'enquête publique
- Soit adressées par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, en mairie de Chevillon
- Soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [assainissement@agglo-saintdizier.fr](mailto:assainissement@agglo-saintdizier.fr)
- Soit consignées sur le registre accessible sur le site internet : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Le Président de la communauté d'agglomération Saint-Dizier Der & Blaise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Des copies seront adressées à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Marne
- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Dizier
- Monsieur le Commissaire Enquêteur
- Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif



Fait à Saint-Dizier, le 09 septembre 2020

Le Président  
Quentin BRIERE